PLAN GUIDE LA CHAPELLE-DES-MARAIS

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le 10/12/2024

ID: 044-214400301-20241204-D20241275-DE

LA CHAPELLE

DES MARAIS

Reçu en préfecture le 10/12/2024

52

LO

manifestation
d'intérêt

Envoyé en préfecture le 09/12/2024

Action n°11 Nom : le Clos Miraud				
Orientation stratégique	Statut de l'action	Niveau de priorité	Parcelles concernées :	
Conforter	validé	Fort	AE 347p/ 353p/ 372/ 373/	
Lier			374/ 375/ 376/ 377 /363/	
			364/ 365/ 366/ 367/ 368/	
			369/ 840/ 848/ 888/ 900/	
			904/ 906p/ 921/ 930	

		904/ 906p/ 921/ 930	
Descriptif général de l'action	Sur une emprise foncière de 17 000 m², le site constitue une opportunité pour construire une opération mixte de logements. Il se situe à 500 m à l'ouest de la place de l'église. Son positionnement lui permet de faire le lien, par des cheminements doux préexistants pour certains, entre la polarité commerciale du centre-bourg et celle du supermarché. En effet, le supermarché a été transféré dans la zone d'activité dès 2011. Depuis il fonctionne en complémentarité avec les commerces de proximité du centre-bourg, où sous l'impulsion de la commune (achat des locaux), deux ont récemment ouvert : une épicerie fine en 2023 et un bar en juillet 2024. Il s'agit donc d'une opportunité de conforter et de développer ces liaisons douces afin de moins utiliser son véhicule en centre-bourg. Le site est également adossé au cours d'eau de la Vaie de Mayun, potentiel d'un projet qualitatif en lien avec le paysage et les grands espaces naturels de Brière. Ainsi il est souhaité que le futur projet puisse mettre en valeur les qualités paysagères du site et développer les cheminements doux (cf. opération du Clos du Moulin).		
	Le foncier est aujourd'hui maîtrisé. Les études préalables sont réalisées et validées.		
Objectifs	 Développer et diversifier (forme et nature) le milieu naturel et paysager existant. Contribuer à la production de logements so orientations de la programmation du PLH e Conforter l'offre commerciale en améliorar polarités existantes grâce aux liaisons dou Renforcer les cheminements doux en s'ap nouveaux à créer selon les besoins. 	ociaux : opération conforme aux et aux attendus du CMS. nt la complémentarité entre les 2 ces.	
Contenu de l'action	En juillet 2024, la délibération du lancement du projet à Lancer une mission de maîtrise d'œuvre: La relance du projet permettra de valider ou d'ajuster la de 32 logements ventilés comme suit : 6 logements inté 4 unités de logements en PSLA et 16 lots libres. Les documents de référence font état de : Le PLH : 22 logements dont 6 logements socia L'OAP : un minimum de 20 logt/ha, avec une n	a programmation proposée à ce jour ermédiaires, 6 maisons individuelles, ux.	
	Vigilance - Le site peut faire l'objet d'un projet de logements n bénéficier pleinement les futurs habitants de l'environn bord de la Vaie de Mayun.		

Envoyé en préfecture le 09/12/2024 Reçu en préfecture le 10/12/2024 526

	- Une attention particulière devra être portée sur l'intég projet, puisqu'à son entrée pressentie (rond-point sur la RD 33) se situe deja un lieu de cheminement doux emprunté par les habitants (via rue du Moulin des Landes).		
Maître d'ouvrage	Saint-Nazaire agglomération (SNA) pour les études préalables Sonadev pour la concession		
Partenaires potentiels	 Saint-Nazaire agglomération SONADEV (concession) Département Bailleur 		
Calendrier prévisionnel	Court terme (2024-2026) 2025: Lancer une mission de maîtrise d'œuvre 2026: Dépôt permis d'aménager (réseaux) et dépôt d'un PC Moyen terme (2026-2032) 2026/2027: Lancement des travaux par lots		
Coût global prévisionnel ou définitif	Etudes et acquisitions cf bilan prévisionnel Sonadev Acquisition des parcelles Maîtrise d'œuvre phase études Travaux Consultation d'une maîtrise d'œuvre pour travaux Coût du déboisement de 0,5 ha Enfouissement des réseaux Viabilisation		
Plan de financement prévisionnel	 Saint-Nazaire agglomération Sonadev Département Bailleur Silène Promotion privée ? 		
Indicateurs de suivi Liens autres programmes et contrats territorialisés	Réalisation a minima du nombre de constructions prévues densité PLH de l'agglomération		
Autres fiches actions liées Annexes	 FA 4 : mise en œuvre d'une stratégie commerciale FA 18 : schéma de principe des mobilités 		